

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 15 MARS 2024

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 + 4 procurations

L'an deux mil vingt-quatre, et le 15 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes., Brigitte COLLIOT, Anne-Marie HARTARD, Evelyne LAMPERT  
MM. Christian EDLINGER, Pascal HAMMAN, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Dominique THEOBALD

Absents excusés : Mmes Gwladys ANDRE-LELOUP (procuration à M. Pascal HAMMAN), Marie-Laure FORNIES, Patricia PIGEON (procuration à Mme Evelyne LAMPERT)  
MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON, Christophe GALVANI (procuration à Mme Anne-Marie HARTARD), Eric PICCO (procuration à M. Christian EDLINGER)

### 0. COMMUNICATIONS

**Travaux** : les travaux de sécurisation des voiries devraient être achevés au printemps avec la réalisation des espaces verts, la reprise d'enrobés et de certaines bordures qui ont été soulevées.

**Salle des fêtes** : lors de sa dernière assemblée générale, le Foyer Varize-Vaudoncourt a pris la décision de financer un four électrique professionnel qui sera installé à la salle des fêtes et qui viendra compléter les équipements de cuisson déjà présents.

**Cérémonie de commémoration du 8 mai** : aura lieu le 8 mai 2024 à 11h.

### 1. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023. Présenté par le 2<sup>e</sup> Adjoint, M. Rémy RESLINGER, il s'établit ainsi :

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>337 863.37 € + 189 113.57 € (excédent reporté)</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>228 150.23 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>298 826.71 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>67 550.14 € + 3 245.74 € (excédent reporté)</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>98 284.41 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 27 488.53 €</b>

<b>RESULTAT DE CLÔTURE</b> hors restes à réaliser	<b>271 338.18 €</b>
---	---------------------

Le compte de gestion 2023, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2023. Le Conseil Municipal en prend acte.

Les restes à réaliser sont de 72 705,92 € en dépenses d'investissement et de 4 000 € en recettes d'investissement.

Le conseil municipal, après délibération décide d'affecter la somme de 96 194,45 € au compte 1068 en section d'investissement au budget primitif 2024.

M. le Maire n'a pas pris part à ces délibérations.

## 2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 :

### *Dépenses de FONCTIONNEMENT*

### *Recettes de FONCTIONNEMENT*

Charges Générales	70 576	Atténuation de charges	300
Charges de Personnel	59 800	Produits	10 550
Autres charges de gestion courantes	138 700	Impôts et taxes	195 000
Charges Financières	0	Dotations et Participations	75 000
		Autres produits de gestion courante	35 085
Charges exceptionnelles	200	Produits exceptionnels	400
Provision semi-budgétaires	10	Produits financiers	10
<b>Total dépenses</b>	<b>269 286 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>316 345 €</b>
Virement à la section Investissement	247 669.26 €	Excédent reporté (002)	202 632.26 €
Ecritures d'ordre	2 022		0
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>518 977,26 €</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>518 977,26 €</b>

### *Dépenses d'INVESTISSEMENT*

### *Recettes d'INVESTISSEMENT*

Dépôts et cautionnement reçus	600	Compensation TVA et Taxe d'aménagement	24 935
Immobilisations incorporelles	10 200	Subventions diverses	0
Immobilisations corporelles	264 426.26	Emprunt et assimilé	600
		Résultat fonctionnement capitalisé (1068)	96 194.45
<b>Total dépenses</b>	<b>275 226.26 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>121 729.45 €</b>
		Virement de la section Fonctionnement	247 669.26 €
		Ecritures d'ordre	2 022
Opérations patrimoniales	5 871.13	Opérations patrimoniales	5 871.13
Restes à réaliser	72 705.92	Restes à percevoir	4 000
Déficit reporté d'investissement N-1 (001)	27 488.53	Excédent reporté d'investissement N-1	0
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>381 291.84 €</b>	<b>Total recettes d'Investissement</b>	<b>381 291.84 €</b>

### **3. TAUX DES TAXES LOCALES**

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
  - foncier bâti : 23,39 %
  - foncier non bâti : 44,53 %
  - taxe d'habitation : 9,27 %
  
- CHARGE le Maire :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Plusieurs associations ont sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations qui œuvrent localement :

- 120 € à l'Association des Anciens Combattants – section de Boulay
- 100 € à l'association ALYS (accompagnement, aide et soins à domicile ou en établissement)

### **5. EMPLOIS SAISONNIERS**

Cette année à nouveau, tenant compte de l'accroissement des travaux extérieurs confiés au seul ouvrier communal à mi-temps durant la période estivale, la commune propose d'offrir une expérience professionnelle à des jeunes domiciliés dans le village, sous forme d'emplois saisonniers.

Seront susceptibles d'être accueillis les jeunes âgés d'au moins 16 ans et jusqu'à la limite de l'anniversaire des 19 ans.

La durée d'accueil de ces jeunes se doit de rester limitée en raison de l'obligation faite à la collectivité de pourvoir à leur encadrement effectué par des conseillers municipaux. Les jeunes travailleront dans une période commune au cours de l'été, du 15 au 29 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- de créer deux postes d'adjoint technique, rémunérés à l'indice brut 367, indice majoré 366 (sous réserve de majoration obligatoire pour respect du minimum légal), pour une période n'excédant pas quinze jours pour chacun de ces salariés.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **6. ETUDE DE REQUALIFICATION DES VOIRIES EN CŒUR DE VILLAGE**

Le Maire indique que le projet de requalification des voiries en cœur de village, Rue des Ecoles, du Moulin et de l'Eglise se poursuit.

Le bureau d'études V.R.I. (Voirie Réseaux Ingénierie) à Montoy-Flanville propose d'assurer une mission d'étude et d'assistance pour cette requalification, en reprenant la réflexion sur les orientations générales d'aménagement et d'intégration paysagère déjà réalisée par le CAUE 57 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Moselle).

Le montant forfaitaire de la prestation s'établit à 3 200,- € TTC.

Une réunion d'information avec les riverains du secteur sera réalisée courant du mois d'avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier la mission désignée à V.R.I., aux conditions proposées ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document lié à cette opération.

**7. RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (S.M.E.B.)**

Monsieur Rémy RESLINGER procède à la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2022, qui a été élaboré par le Syndicat Mixte des Eaux de Boulay, en application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995. La population peut en prendre connaissance en mairie.

La séance est levée à 20 h 20.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 15 mars 2024.  
Pour extrait conforme.

LE MAIRE,

  
F. ROGOVITZ

